

MUNICIPALITE DE
PORRENTRUUY

CONSEIL DE
VILLE 1.7.21



Motion urgente

Pour la suspension des coupes dans les devoirs surveillés à la rentrée 2021

M. le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,

Lors du dernier Conseil de Ville, le plénum a été informé, à la faveur d'une question orale, que la Municipalité avait décidé de supprimer la contribution de la Ville de Porrentruy aux devoirs surveillés. À la suite de diverses réactions, la Municipalité est partiellement revenue sur cette décision et a maintenu une partie de sa contribution. Toutefois, les goûters qui étaient proposés aux enfants, ainsi que les heures correspondantes consacrées à la surveillance, à la mise en place et au rangement, seront supprimés dès la rentrée 2021.

La décision de la Municipalité soulève plusieurs questions :

- les fonds alloués à cette prestation ont été approuvés dans le cadre du budget 2021 par le Conseil de ville, qui est compétent en la matière. En vertu de cette compétence, on peut légitimement se poser la question de savoir si le législatif n'aurait pas dû être consulté sur cette coupe ;
- la décision a été prise de façon unilatérale, sans consulter au préalable l'ensemble des parties prenantes. On peut se demander si une telle démarche n'aurait pas mérité une analyse des besoins, une consultation des personnes concernées et une information plus transparente ;
- au vu des comptes 2020 positifs, les raisons invoquées pour cette coupe restent sujettes à discussion. Au-delà des motifs d'économie, rien ne semble indiquer, notamment en termes de fréquentation, que cette prestation mérite d'être revue à la baisse, du moins pas sur la base des informations reçues ;
- enfin, la décision d'une coupe budgétaire dans les devoirs surveillés revêt une dimension politique : elle transmet un signal à la population sur l'orientation que la Ville de Porrentruy souhaite donner à sa politique de l'enfance. À ce titre, il serait souhaitable que la question puisse être abordée dans le cadre du débat démocratique au sein du Conseil de Ville.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS-les Vert.e.s demande que la décision de supprimer une partie des fonds alloués aux devoirs surveillés, avec effet dès la rentrée 2021, soit suspendue. Si la Municipalité souhaite maintenir ces coupes, elle pourra le proposer dans le cadre du budget 2022, ce qui permettra au Conseil de ville de mener le débat de fond et de se prononcer sur la question. La présente motion ne demande pas au Conseil de Ville de statuer aujourd'hui sur le bien-fondé de cette coupe, mais vise uniquement à lui permettre d'en discuter en bonne et due forme à l'automne 2021. Son caractère urgent est dicté par le calendrier : si la question n'est pas traitée immédiatement, la décision entrera en force dès la rentrée scolaire.

Groupe PS – Les Vert.e.s
Tom Cerf/Mathilde Crevoisier






www.psju.ch/communal-porrentruy
www.facebook.com/psporrentruy

www.verts-jura.ch
www.facebook.com/lesvertsjurassiens/